



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal n°04/2018 : « Demande de crédit de CHF 880'900.- TTC concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/EC) rue de l'Eglise et chemin des Granges ».

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 12 avril 2018 pour étudier le préavis susmentionné en la présence de Madame la Municipale Elvira RÖLLI et a délibéré à la suite de cette entrevue. La Commission tient à remercier Madame RÖLLI pour ses explications et sa disponibilité.

## **Commentaires généraux :**

En préambule nous regrettons que le délai imparti pour l'établissement de ce rapport court pendant les vacances scolaires.

Nous déplorons également le manque de précisions dans ce préavis. Par exemple il ne fait pas état des possibilités de subventions ainsi que le détail des coûts.

La Commission s'est également posé la question de savoir si un tel projet devrait faire l'objet d'un appel d'offres, conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD), et à quel moment.

## Rue de l'Eglise :

L'ensemble des membres présents de la Commission a pris note du caractère urgent des travaux devant être effectués à la rue de l'Eglise. L'âge de la conduite ainsi que les nombreuses fuites préalablement constatées, engendrant des coûts substantiels, nous encouragent à accepter cette partie du projet sans trop de réserves.

## Chemin des Granges :

En revanche, nous avons appris que le lancement des travaux n'est pas prévu avant l'année prochaine selon les informations fournies par Madame RÖLLI. Ensuite, dans son rapport daté du 16 mars 2018, le bureau d'études hydrauliques MIAZ ET WEISSER SA indique « pour une approche plus précise des coûts estimatifs, il serait judicieux de procéder à des appels d'offres pour les travaux de génie civil et d'appareillage, démarche que nous n'avons pas eu le temps d'effectuer au vu du délai relativement court pour l'établissement du projet ».



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

La Commission recommande dès lors de reporter la décision concernant le chemin des Granges à une date ultérieure.

## Propositions d'amendements :

Remplacement de conduites d'eau sous pression (ESP) et réseau d'égouts (EU/EC) uniquement à la rue de l'Eglise pour un montant de CHF 168'200.- TTC.

## Conclusions:

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°04/2018 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel qu'amendé.

Arzier-Le Muids le 12 avril 2018

La Commission ad hoc:

M. Pascal VOUTAT, rapporteur

Mme. Sylviane JAQUET

M. François ESSELBORN

M. Alessandro GASSMANN

M. Christophe PATARIN

Excusé